

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 1^{ER} AOUT 2016

Date de la convocation : 26 juillet 2016

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, GOOS Jean-Michel, HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël.

Membres excusés : DIEMER Thomas, FORRLER Nathalie, HAESSIG Fabienne, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 05 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 11 JUILLET 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le texte du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire informe les conseillers qu'aucune décision de renoncement au droit de préemption, n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal le 11 juillet 2016.

4. RENOVATION DE L'EGLISE : ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LES SEPT LOTS DE TRAVAUX (DELIBERATION N° 38/2016)

Vu l'Avant-Projet Définitif approuvé par le Conseil Municipal en date du 17 mai 2016 pour un montant total hors-taxe de 330 545,36 euros,

Vu les sept lots de travaux décomposés comme suit par le maître d'œuvre :

- Lot 1 : Transformations
- Lot 2 : Echafaudages
- Lot 3 : Vitraux
- Lot 4 : Plâtrerie / Faux-Plafond
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Menuiserie intérieure bois
- Lot 7 : Peinture / Nettoyage

Vu l'appel d'offres publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et sur le site internet de la Commune le 14 juin 2016,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre et d'ouverture des plis en date du 8 juillet 2016 portant admission des candidatures pour 25 soumissionnaires,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre et d'ouverture des plis en date du 19 juillet 2016 établissant le rapport d'analyse des offres et portant attribution des marchés aux soumissionnaires les mieux-disant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les Marchés suivants :

- Lot 1 : Transformations :
Avec l'entreprise attributaire du Marché : SOTRAVEST Travaux Publics et Bâtiments, Route de Zinswiller, 67110 OBERBRONN
Pour un montant hors-taxe de : 16 615 euros.
- Lot 2 : Echafaudages :
Avec l'entreprise attributaire du Marché : FREGONESE ET FILS, 6 rue Desaix Z.I, 67450 MUNDOLSHEIM
Pour un montant hors-taxe de 6 028,56 euros.
- Lot 3 : Vitreaux :
Avec l'entreprise attributaire du Marché : ROZACE, 9 rue Robert Minder, 67310 WASELONNE
Pour un montant hors-taxe de 68 326,80 euros.
- Lot 4 : Plâtrerie / Faux-Plafond
Avec l'entreprise attributaire du Marché : EURL GASHI, 49 route de Brumath, 67800 BISCHHEIM
Pour un montant hors-taxe de 12 343,19 euros.
- Lot 5 : Electricité
Avec l'entreprise attributaire du Marché : ELECTRICITE VEIT, 5 rue du Dépôt - Niederhausbergen, BP 20011, 67014 STRASBOURG Cedex
Pour un montant hors-taxe de 91 700,03 euros.
- Lot 6 : Menuiserie intérieure bois :
Avec l'entreprise attributaire du Marché : Menuiserie ZYTO SARL, 6 rue Liffol-Le-Grand, 67350 PFAFFENHOFFEN
Pour un montant hors-taxe de 78 408,63 euros.
- Lot 7 : Peinture / Nettoyage :
Avec l'entreprise attributaire du Marché : DECOPEINT, 2 rue Mathis, 67840 KILSTETT
Pour un montant hors-taxe de 33 097,73 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant total hors-taxe, pour l'ensemble des sept lots, qui s'élève à 306 519,94 euros.

5. APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE (DELIBERATION N° 39/2016)

Le Maire présente le projet de règlement du cimetière élaboré par la commission correspondante. Après quelques amendements apportés en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement du cimetière de la commune.

6. PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CENTRE DE GESTION POUR LE DIAGNOSTIC ET LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (DELIBERATION N° 40/2016)

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité ont été prévus au Budget Primitif 2016.

7. POINT D'INFORMATION SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'ingénieur chargé de piloter le plan communal de sauvegarde dans notre Commune a demandé de répondre à un certain nombre de questions, et de remplir des tableaux concernant les spécificités de notre Commune en cas de catastrophe majeure. Il s'agit par exemple de répertorier les individus fragiles ou isolés, mais aussi les ressources matérielles et humaines dont dispose la Commune.

Suzy PIECKO et Maeva SCHAUDEL ont conjointement travaillé pour créer sur « google sheet » un espace de travail collaboratif qui permettra à chaque membre du conseil municipal, de se connecter à cette page internet pour avoir accès aux différents tableaux. L'adresse URL de la page sera envoyée par courriel à tous les conseillers.

Il est demandé à chacun de compléter les tableaux présents dans les quatre sections de travail, avant le 31 août 2016.

Maeva SCHAUDEL projette aux conseillers l'espace de travail et explique la marche à suivre pour apporter des ajouts ou des modifications.

8. DIVERS

Logement école : les travaux de rénovation du petit appartement (72 m²) se sont terminés au mois de juillet. L'investissement s'élève à 14 247 € : 4 559 € pour la cuisine équipée, 5 382 € pour la réfection de la salle de bains et des toilettes, les fournitures de matériels pour murs sols et plafonds sont revenues à 2 531 € et les travaux électriques à 1 775 €. Le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont apporté leur aide sur ce chantier, et tout particulièrement Claude GRIMM, deuxième adjoint au Maire pour son travail considérable.

Balayage : La balayeuse mise à disposition par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland a effectué la semaine dernière, un deuxième passage pour se consacrer à la rue des Forgerons. Un troisième passage sera nécessaire pour effectuer le même travail rue Principale.

Congés d'été : Pour cause de congés de la secrétaire, la mairie sera fermée jeudi 11 et vendredi 12 août 2016, ainsi que du vendredi 26 août au mercredi 31 août 2016 inclus.

Le Maire clôt la séance à 22h35.